

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018 à 18h.00 à la caserne des pompiers, Lausanne

Ordre du jour

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2018
4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants
5. Election d'un délégué à la Commission de gestion en remplacement de M. Manuel Donzé
6. Préavis N° 10 / 2016-2021 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2019
7. Préavis N° 11 / 2016-2021 – Modification de l'art. 28 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis
8. Préavis N° 9 / 2016-2021 – Modification de l'art. 19 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis
9. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne
10. Motion, postulat, interpellation
11. Agenda
12. Divers

1. Appel

21 délégués et 6 suppléants sont présents, le quorum est atteint. 8 personnes se sont excusées (délégués et suppléants ad hoc) + 13 absents. La majorité est à 15 voix.

2. Communications de la Présidente

La présidente ouvre la séance en saluant les membres présents. Elle rappelle que Mme Stéphanie Happe des TL présentera, à l'issue de la séance, leur nouvelle offre Zengo proposée à la clientèle en collaboration avec les taxis. Cette présentation sera suivie d'un apéritif.

Cela étant, l'ordre du jour n'apportant pas de remarques particulières, il est passé au point 3 de celui-ci.

3. Approbation du PV de la séance du 2 mai 2018

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT

A la majorité, ont été élus et prêtés serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28.02.1956 :

	<u>Délégués</u>		<u>Suppléants</u>			
	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Titre	Localité
1			Epp	Toni	CC	Epalinges
2	Soto	Sara			CC	Lausanne
3	Pereira	José Martinho			CC	Lausanne
4			Waeber	Pascal	CC	Renens

4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT - Suite

Doivent encore être assermentés :

	<u>Délégués</u>		<u>Suppléants</u>			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1			Chenaux-Mesnier	Muriel	CC	Lausanne
2			Birchler	Jean-Ch.	CC	Lausanne

5. Election d'un délégué à la Commission de gestion en remplacement de M. Manuel Donzé

Les Communes d'Ecublens, Pully et Renens étant déjà représentées au sein de la commission de gestion, la présidente demande un/une volontaire d'une autre commune pour remplacer M. Manuel Donzé à ladite commission.

Après un tour de table, Mme Sara Soto, de Lausanne, est élue à l'unanimité au sein de cette commission.

6. Préavis N° 10 / 2016-2021 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

La lecture du rapport de la commission par son président-rapporteur, M Sébastien Süess, n'étant pas souhaitée par les membres présents, la présidente ouvre directement la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Décision

Le préavis N° 10 / 2016-2021 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2019, avec le rapport de son auditeur, est validé à l'unanimité (votants 21).

7. Préavis N° 11 / 2016-2021 – Modification de l'art. 28 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis

M. Sébastien Süess, président-rapporteur de la commission de gestion, donnera lecture du rapport de la commission, à la fin de la discussion de cet objet.

Cela étant, la présidente ouvre la discussion.

M. Benoît Gaillard, Lausanne

- A pris connaissance du préavis ainsi que du rapport et n'a qu'une seule question supplémentaire à poser.
- La direction dans laquelle il est proposé d'aller avec cette signalétique lui paraît parfaitement justifiée. N'a donc pas de raison à s'opposer à ce préavis. On arrive au bout des réflexions qui ont eu lieu à plusieurs reprises dans ce conseil.
- Actuellement, nous sommes dans une position où un certain nombre de chauffeurs, travaillant avec les services d'une entreprise multinationale, contractuellement sise à Amsterdam, sont au bénéfice d'un carnet de conducteur de taxi octroyé selon les clauses dérogatoires validées par le conseil, mais non d'une autorisation d'exploiter une concession de type A B ou C, vu que l'octroi à des conditions facilitées d'une autorisation à certains chauffeurs, est suspendu aujourd'hui en raison d'une décision de justice liée à un recours auquel l'effet suspensif a été confirmé. Est-ce que ces chauffeurs-là pourront bénéficier de l'affichage tel qu'il est mentionné dans l'art. 28 projeté du nouveau règlement ? C'est une question plus rhétorique que politique, mais se réjouit d'entendre la réponse du comité.
- Au niveau politique, est-ce que nous allons continuer à admettre que des gens qui n'ont pas les 2 autorisations requises par notre règlement (autorisation d'exercer le carnet, autorisation d'exploiter), continuent à travailler. Allons-nous tolérer encore longtemps que le central qui a été reconnu, emploie ou donne des courses à une partie d'entre eux ?

7. Préavis N° 11 / 2016-2021 – Modification de l’art. 28 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis

M. Hildbrand

- Remercie M. Gaillard pour sa question rhétorique, mais surtout politique. Sont effectivement ici pour prendre des décisions politiques, conformes au droit.
- L’assemblée a validé un assouplissement temporaire en attendant le droit cantonal, seul droit qui nous permettra de procéder à des sanctions à la mesure des décrets/dispositions réglementaires, appelées par tous leurs vœux, que ce soit en matière de non-respect du paiement des assurances sociales, de la soustraction d’impôts, etc.
- Cette première version du règlement, validée par l’ensemble des membres, est entrée en vigueur.
- Elle a été ensuite modifiée une seconde fois, sur les conseils de spécialistes, pour que les règles applicables aux véhicules entrent en matière.
- Cet élément-là a été contesté en justice, et pour l’heure n’ont pas de solution concrète/complète. Pense que ce qui a été validé tient la route.
- Suite à cela, la commission du Grand Conseil s’est réunie et est entrée en matière sur l’étude du droit cantonal. N’ont toujours pas reçu de rapport de commission, annoncé pour la fin de la semaine. Ce dernier devrait être complété par un rapport minoritaire, qui théoriquement devait leur parvenir aussi d’ici la fin de la semaine.
- Au rythme où cela va, les objets ambitieux du Conseil d’Etat, qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} janvier, s’éloignent à grands pas, étant donné que nous rentrons dans la période des budgets, période pas très favorable pour passer des objets importants attendus.
- Dès lors, estime que l’introduction de cette identification va simplifier les contrôles, vis-à-vis des chauffeurs d’Uber, et le cas échéant, les faire sanctionner par les tribunaux, dès dépôt de dénonciation.
- Alors, soit on continue dans le sens prévu de faciliter la tâche de la police et on verra ses limites, sachant aussi qu’on a été associé à une partie des travaux cantonaux, soit on attend que le droit cantonal entre en vigueur. De ce fait, nous sommes dans la cible, puisque cette identification ne va pas faire de la publicité pour les véhicules non taxi.
- La réponse est donc oui, le font en espérant que cela soit inscrit dans le cadre du droit cantonal, et si le projet du Conseil d’Etat sort relativement indemne des travaux de commission et du Grand Conseil.
- Nous ne sommes jamais à l’abri d’une décision judiciaire, elle-même susceptible d’être contestée, mais à un moment donné, il faut prendre des décisions, et c’est ce qu’il invite à faire à l’assemblée.
- Tient également à remercier la commission de gestion pour tout le travail fourni dans le cadre des préavis soumis.

Remerciements à M. Hildbrand pour ces informations.

Cela étant, M. Sébastien Süess, président-rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport de la commission (document = c/o secrétariat du CIT), à savoir, les membres de la commission de gestion recommandent aux membres présents, d’approuver à l’unanimité les conclusions telles que présentées dans ledit préavis.

La discussion n’étant plus demandée, elle est close.

Décision

Le préavis N° 11 / 2016-2021 – Modification de l’art. 28 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis, est validé à l’unanimité (votants 21).

8. Préavis N° 9 / 2016-2021 – Modification de l'art. 19 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis

Le rapport du préavis N° 9/2016-2021 y compris son budget, étant en mains des participants, la présidente ouvre la discussion.

M. Gaillard

- Sachant que le central devra travailler avec moins de rentrées fixes, s'il y a moins de concessions, et que de l'autre côté, le nombre de courses peut certainement se stabiliser (néanmoins, personne ne peut le prédire), aimerait savoir ce que pense le comité de direction au sujet de la viabilité économique de l'exploitation du central ?
- Ceci a été l'objet d'une discussion au Conseil Communal de Lausanne, par rapport au fait que ce n'est pas seulement pour répondre à l'exigence du règlement de détenir d'un central, mais c'est aussi utile d'avoir un partenaire/interlocuteur à ses côtés, pour un certain nombre d'institutions ou pour d'autres prestations (cela peut être du transport d'enfants, personnes handicapées, év. la mise à disposition de véhicules pour des événements etc.), que d'avoir un réseau de transports publics comme les TL.

M. Hildbrand

- Un certain nombre d'acteurs ont été consultés dans ce domaine. Vu les difficultés globales de la branche, il est obligatoire de répartir les coûts sur un certain nombre d'acteurs, afin que ces derniers puissent gagner dignement leur vie, sachant aussi que le rôle du CIT n'est pas de jouer l'organisateur du marché. N'ont pas vocation à organiser économiquement le domaine. Doivent trouver des solutions et espérer que cela fonctionne.
- Dans ce cadre-là, il a été renoncé à une baisse drastique du nombre de concessions pour une évolution en dent de scie à la baisse, de façon à pouvoir répondre à certains critères. Le premier, est que lorsqu'il y aura un nouvel appel pour des concessions, il y ait un nombre suffisant de concessions en jeu pour que cela vaille la peine de postuler. Le 2^{ème}, est effectivement que le service intercommunal des taxis ne soit pas complètement submergé par les demandes (encore une fois pour 2 concessions, vont probablement recevoir approximativement 200 dossiers, avec tous les frais qui en découlent).
- Concernant les difficultés du central de taxi Phone ou Services, dont il salue ce soir la présence de son président et directeur général, là aussi peuvent tout envisager. L'objectif serait d'avoir une relative stabilité du nombre de courses avec une meilleure répartition des dites courses sur les différents chauffeurs. Pour l'heure, n'est pas en mesure d'en dire plus. D'autre part, tout sera entrepris pour favoriser les taxis dans des endroits qui comptent le plus pour eux, à savoir l'agglomération lausannoise au sens large du terme (La Gare, St-François, etc.), et plus particulièrement, ceux se situant dans le cadre des travaux autour de la gare, de façon à leur garantir les meilleurs emplacements et à repousser plus loin, d'autres concurrents qui ne sont pas soumis aux mêmes contrats.
- Différentes pistes d'amélioration sont en voie d'élaboration, afin de trouver une solution pour réduire les coûts du central, et que la diminution du nombre de chauffeurs cotisants puisse être régulée dans le système, en passant soit par une fidélisation à certaines heures, soit par un regroupement des différentes centrales.
- Voilà la réflexion qui les a conduits à renoncer au premier projet et à ne pas s'opposer à l'amendement de la commission, de façon à pouvoir remettre en jeu, au moment propice, un certain nombre de concessions.
- Enfin, informe qu'il n'y a pas eu de réduction drastique de concessions, hormis ceux qui, pour des raisons d'âge, ont remis leur concession. En réalité, il n'y a pas eu d'effet massif sur les concessions, ce qui contrebalance un peu le discours qu'ils entendent fréquemment sur l'impossibilité de vivre de cette activité. Certes, la situation est difficile, vu la baisse du chiffre d'affaires du central, ce qui a évidemment des conséquences sur les finances dudit central et la façon dont la facture est répartie entre les différents acteurs du central, mais ce sont aussi des coopérateurs forcés de cette répartition, et il faut trouver un terrain d'entente.

M. Gaillard

- Aurait d'autres questions à poser, mais voit que ce n'est pas le moment opportun pour le faire. Remercie donc le Président du Comité de Direction pour ces réponses.

8. Préavis N° 9 / 2016-2021 – Modification de l'art. 19 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis - Suite

M. Hayward Philippe

- Par rapport au nombre de concessions, qui passerait de 230 à 240, demande s'il y a lieu de faire un amendement ?

Mme Steiner, Présidente

- N'ayant pu en discuter auparavant, la commission et le comité de direction se sont entendus pour que la commission rajoute, dans le cadre de son rapport, après validation par les membres présents, le chiffre à amender sur le nombre de concessions passant de 230 à 240. Lors de l'élaboration de son rapport, la commission n'a pas fait d'amendement. Elle a simplement modifié les conclusions, ce qui n'est pas valable juridiquement.
- L'amendement, consiste à l'art. 19, 1^{ère} ligne : les concessions délivrées sont limitées à un nombre compris entre 180 et 240 (et non 230). Le reste ne change pas.
- Demande aux membres de bien vouloir valider cet amendement.

Cela étant, M. Sébastien Süess, président-rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport de la commission (document = c/o secrétariat du CIT), à savoir, les membres de la commission de gestion recommandent aux membres présents, d'approuver à l'unanimité les conclusions amendées telles que présentées dans ledit préavis.

Décision

Le préavis N° 9 / 2016-2021 – Modification de l'article 19 du Règlement Intercommunal sur le service des taxis, est validé avec l'amendement suivant : le nombre de concessions maximum passe de 230 à 240, par 19 voix et 2 abstentions (votants 21).

9. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne

M. Hildbrand

- Donne un bref aperçu des fronts judiciaires.
- Pour rappel, la précédente modification du règlement intercommunal des taxis est toujours devant les tribunaux. N'ont reçu aucune nouvelle à cet égard.
- A part cela, Taxi Services a gagné un procès devant le tribunal cantonal au sujet de la reconnaissance de la qualification des chauffeurs de taxis indépendants. Cela n'a pas d'influence sur la qualification des rapports, entre par exemple, Uber et les sociétés qui mettent des chauffeurs à disposition. Cela conforte leur analyse par rapport à des chauffeurs de taxis traditionnels A, vis-à-vis du central d'appel. Cette position, qui aurait pu clôturer un certain nombre de difficultés, a toutefois elle-même été contestée. Un recours a donc été adressé auprès du Tribunal Fédéral, sachant toutefois que les avocats sont plutôt optimistes, dans la mesure où le pouvoir d'appréciation du Tribunal Fédéral dans ce domaine est moindre. Et si le Tribunal cantonal a bien travaillé, cette situation sera claire. Ce sera également un soulagement pour le central d'appel et les chauffeurs qui ne souhaitent pas être employés dudit central.
- Sur le plan du déroulement du droit cantonal en cours, la présidente de la commission qui s'occupe du projet de révision de la loi cantonale de l'activité économique, les a informés qu'elle était à bout touchant de signer son rapport pour la fin de la semaine. En prennent acte et se réjouissent de savoir ce qui va se passer.
- S'agissant des bornes de recharge électrique qui reposait sur une demande de M. Farine, et conformément à ce qui a été annoncé, un courrier a été adressé à toutes les communes pour savoir si elles étaient intéressées par l'offre de Green Motion. Plusieurs communes ont répondu, soit qu'elles étaient intéressées, soit qu'elles étaient déjà équipées. Ne sont pas maître sur d'autres territoires, que le territoire Lausannois, c'est maintenant aux communes de voir si dans le cadre de l'emplacement des taxis sur leur territoire, cela vaut la peine d'équiper ces dits emplacements dans le sens de l'offre de Green Motion.

9. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne - Suite

M. Hildbrand

- Enfin, pour répondre à une demande précédente, exprimée au sein de ce conseil intercommunal, sur le travail de la brigade des taxis, donne quelques chiffres sur les contrôles et dénonciations effectués du 01.01.2018 au 06.11.2018 par l'équipe du sergent-major André Gloor :
 - 10 contrôles spécifiques nocturnes ont été agendés, dont 8 ont pu être validés, 1, annulé sur ordre de la hiérarchie, et 1 autre, en raison d'une manifestation du personnel de la brigade des taxis.
 - 280 rapports de police ont été établis, 32 rapports de police pour les détenteurs de concession A, 10 pour les détenteurs de concession B, 238 pour des chauffeurs ne bénéficiant d'aucune autorisation d'exercer, interdit de taxis, 224 + 14 autres.
- Cela étant, le comité de direction dans son ensemble attend donc avec impatience, la législation cantonale qui permettra enfin de clarifier la situation, si tant est qu'elle ne soit pas contestée juridiquement.
- Reste à disposition de l'assemblée pour d'autres informations qu'elle souhaiterait obtenir.

M. Gaillard

- Remercie pour ce rapport.
- Afin d'être sûr d'avoir bien compris, demande, si, par malheur, le détenteur d'un carnet de conducteur de taxi, sans autorisation d'exploiter de type A, B ou C, se fait arrêter, fait-il partie des catégories donnant lieu à l'établissement d'un rapport de police et à une dénonciation ?

M. Hildbrand

- L'équipe de M. Gloor fait son travail au plus près de sa conscience et dénonce ce qui a à dénoncer.
- Donc, oui, les personnes sont dénoncées.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

10. Motion, postulat, interpellation

- RAS.
- Toutefois, l'assemblée a reçu en date du 29 juin 2018, la réponse du comité de direction à l'interpellation de M. Gaillard déposée le 02.05.2018, lors de la dernière séance du conseil intercommunal.
- Demande s'il y a nécessité de compléments d'informations.
- La réponse étant négative, il est passé au point suivant.

11. Agenda

Les prochaines séances du Conseil Intercommunal des Taxis, ont été fixées au :

- **MERCREDI 8 MAI 2019, à 18h 00, même endroit**
- **MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019, à 18h.00, même endroit**

Ces dates seront confirmées par mail séparé.

12. Divers

- RAS.

PV SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 07 NOVEMBRE 2018

La Présidente

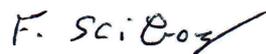
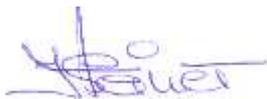
Clôt cette séance en remerciant les membres d'avoir participé à la dite séance et les invite à venir prendre un apéritif.

Fin de la séance à 19h.15.

Pour le conseil intercommunal :

Isabelle Steiner

Fabienne Sciboz



Présidente

Secrétaire

* * * * *

Hors conseil

Présentation de Mme Stéphanie Happe des TL de leur offre Zengo (nouvel abonnement transport multimodal en partenariat avec les TPG + différents partenaires), présentation qui sera jointe au présent procès-verbal.

A la fin de cette présentation, s'ensuivent les questions suivantes :

1. Lorsqu'un jeton (1 point) n'a pas été utilisé, est-il reporté ou non sur d'autres points ?

Réponse : sur la phase de test ne peuvent pas reporter les jetons sur d'autres. Sont actuellement bloqués. Y remédieront plus tard.

2. Le périmètre est-il en zone 12 ?

Réponse : Pour les TL, c'est zone 11-12, pour les taxis, zone 11-12, avec Aloc-Cars peuvent sortir de Suisse et avec Publibike, le reste.

3. M. Gaillard

- Demande s'il y a des projets de même type, dans d'autres villes, hormis Genève ?
- Ensuite, en lien avec cette question, est-ce que les TL se sont définis par rapport aux annotations des objectifs, qu'est-ce qu'ils considéreraient comme un franc succès ?

Réponse

- C'est le principe appelé logiciel de service. Ce projet/offre a été testé à Helsinki et s'est pas mal diversifié. Vont voir quels sont les enseignements à tirer de cette 1^{ère} offre. Mais oui c'est quelque chose qui se développe. Zurich travaille également sur une solution qui devrait voir le jour prochainement.
- Etant en phase de recrutement, considérerait comme un franc succès s'ils atteignaient les 150 clients intéressés par leur offre. Leur but, n'est pas d'avoir un franc succès immédiat, mais d'en tirer les enseignements pour améliorer leur abonnement/ offre, mieux comprendre les souhaits des clients en regard avec leurs différents partenaires, etc.

4. M. Hayward

- Il y a certainement des parcours qui sont plus utilisés que d'autres, est-ce que cela ne va pas faire augmenter le potentiel des TL sur une ligne spécifique ?

Présentation offre Zengo par Mme Stéphanie Happe des TL

Réponse

- Leur but est de comprendre quel type de trajet les clients veulent opter avec un loueur de location. Est-ce qu'ils veulent sortir de l'agglomération, est-ce intéressant pour eux d'avoir un jeton équivalent à 12h.00 ou, comme c'est proposé à Genève, obtenir 1 jeton pour utilisation d'une voiture de 10-15-20 minutes, ou faire uniquement des courses de taxis sur l'agglomération lausannoise, etc. Ce sont ces cas de figure qu'ils doivent étudier, pour pouvoir mieux développer leur offre.

5. M. Süess

- Aimerais rebondir sur un élément qui vient d'être énoncé. En fait, il y aura des courses qui normalement coûteront plus cher que les Fr. 24.- correspondant à 1 jeton, se demande qui va couvrir ces pertes. Est-ce que ce sera les taxis, les TL ? Rappelent que les communes sont « propriétaires » des TL, comment ces derniers ont envisagé la chose ?

Réponse

- Un business plan avec une clé de répartition a été établi. Ont établi des paliers qui leur permettent de stopper le projet s'ils s'aperçoivent qu'il y a un dérapage trop important à ce stade. Se sont déjà rendu compte que des gens optaient pour de très longs trajets, d'autres plus courts. Théoriquement la course moyenne est fixée à Fr. 30.-, limite à ne pas dépasser. Ont également, un système de répartition des jetons non utilisés, afin de compenser certaines pertes dans ce projet.

6. M. Süess

- Pour les chauffeurs de taxi, demande si cela aura une incidence, en cas de paiement cash ou avec un jeton par le client. Réponse = Pour les chauffeurs de taxi, il n'y a aucune incidence/différence.

Cela étant, Il est demandé au président de Taxi Services ce qu'il en pense ?

Réponse

- Le projet auquel Taxi Services a adhéré depuis 3 ans, arrive maintenant à sa phase concrète. Se donne le temps d'évaluer cette première phase durant 3-4 mois, pour éventuellement changer la clé de répartition ou d'arrêter leur collaboration. Pour l'instant, c'est clair que c'est Taxi Services qui prend le plus gros risque financier, le chauffeur, lui, encaisse au compteur. Tout dépendra du comportement du client.

Mme Happe

- Afin d'éviter ces dérapages, les TL vont établir des paliers de contrôle qui leur permettra de surveiller ce type d'incident.

Mme Soto

- Demande pourquoi avoir choisi Alloc-Cars ?

Réponse

- Etant en partenariat avec Genève, cela les arrangeait de travailler avec un partenaire régional très implanté sur les 2 régions, à savoir lausannoise et genevoise.

M. Farine

- Comment concrètement cela va se présenter sur les applications électroniques, s'il n'y a pas d'échange de papier, ni d'argent, tout se passant par le Smartphone ?

Réponse

- Tout passe par le téléphone ou d'autres sources virtuelles, la réservation se faisant directement sur téléphone. Les gens ont accès à tous les modes de transports et paient leur facture à la fin du mois.